

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 février 2020

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15
En exercice : 15

Séance du : 17.02.2020

Convocation du : 03.02.2020 et 10.02.2020

Affichage du : 03.02.2020 et 10.02.2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept février, à 18h00, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, maire.

Présents : C SOMAGLINO, G. PIOLLET, L AUTRAND, M. ROGEZ, M.P. MONIER, A.M CORRAND, R. MONTAGNIER, A. FULCHIRON, M. VALLOT, M CREPIN (à partir de 19h00 soit au point n°7 participation communale pour une classe de découverte pour l'école de vinsobres), J MOUTON.
Absents excusés : S BOREL, pouvoir à R MONTAGNIER, C TORTEL, pouvoir à M VALLOT, F. TESTE, pouvoir à C SOMAGLINO, D. ROUSSET, pouvoir à M ROGEZ.
Secrétaire de séance : Jean MOUTON

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

1- Résiliation du bail emphytéotique, abandon du projet Drôme Aménagement Habitat parcelle AL n°12

Le Maire rappelle que Drôme Aménagement Habitat (DAH) avait le projet de création de deux logements sur la parcelle AL n°2, rue des barris.

Cette opération nécessitait la mise à disposition du terrain par la commune par bail emphytéotique signé le 24 mars 2017, pour une durée de 50 ans, à l'euro symbolique.

Or, DAH abandonne le projet car après étude, il s'avère que des adaptations spéciales (micropieux, murs de soutènement) entraînent des surcoûts importants.

En conséquence, le foncier sera rendu à la commune avec résiliation totale du bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la résiliation du bail emphytéotique conclu entre la commune de Vinsobres et Drôme Aménagement Habitat le 24 mars 2017, en l'étude de Me Vigneron
- CHARGE l'étude notariale de Me PARICAUD, successeur de Me Vigneron, notaire à Valence de rédiger l'acte de résiliation
- AUTORISE le maire à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique

2- Attribution du marché public de service par délégation de service public par voie d'affermage du camping municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2019,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal en date du 14 novembre 2019,
Vu l'avis public à la concurrence publié le 2 décembre 2019,
Vu l'analyse des offres reçues qui aboutit au classement des entreprises dans l'ordre suivant :

- 1) MITU Lenuta-Cristina : 90/100
- 2) ROUSSEAUX Éric : 50/100
- 3) FAMILLE COQUELLE MALLE : 30/100

Le pouvoir de Mme ROUSSET Denise, n'est pas exercé.

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré à 12 voix POUR, 1 CONTRE (Sylvie BOREL) :

- Attribue le marché public de service par délégation de service public par voie d'affermage du camping municipal à **Madame MITU Lenuta-Cristina**,
Les Louardes 26110 VINSOBRES pour un montant de 12 000.00 euros par an,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

3- Demande de financement de l'Etat au titre de la DETR 2020- Acquisition d'un terrain, réalisation d'une nouvelle desserte, travaux d'aménagement à l'intersection des rues Gironde et Bout du Monde

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé une réflexion sur l'aménagement d'entrée de quartier (hors voirie) carrefour Rue du Bout du Monde et Rue Gironde.

Ce processus a abouti à un plan d'aménagement (desserte, stationnement, espaces verts).

Le coût estimatif HT du programme est estimé ainsi :

Maîtrise d'œuvre		11 410 €
Acquisition foncière		30 600 €
Travaux (détail) :		
	<i>Installation de chantier</i>	6 000 €
	<i>Desserte (démolition, découpage, grave ...)</i>	68 440 €
	<i>Eaux pluviales</i>	10 060 €
	<i>Signalisation</i>	1 980 €
	<i>Espaces verts</i>	7 810 €
	<i>Equipement et mobilier</i>	3 300 €
	<i>Mur de soutènement</i>	30 150 €
Autres dépenses :	<i>Imprévus</i>	12 834 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		182 584 €

M. le Maire propose de solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour les stationnements, les espaces verts, les réseaux, la signalisation, l'équipement et le mobilier, l'éclairage public et l'électrification (reste à charge communal). La part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Vote : accord à l'unanimité

4- Convention concordante entre la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) et la commune pour le déploiement de la SIL, sa gestion et son entretien

Le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2018 validant le projet de déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) et le montant approximatif arrêté à cette date.

Le déploiement étant terminé, il convient de délibérer à nouveau pour arrêter le montant final du reste à charge de la commune.

Il convient également de d'arrêter les modalités de la gestion et du renouvellement de la SIL (l'entretien et le financement des nouveaux ensembles et/ou des nouvelles lames).

Le Maire donne lecture du projet de convention et du plan de financement définitif.

VOTE : accord à l'unanimité

5- Modification de la convention de participation financière Santé et Prévoyance

L'assemblée délibérante, après avoir délibérée, décide à l'unanimité :

De modifier la participation financière à partir du 1^{er}/03/2020 :

LA SANTE pour un montant par agent de : 40 €

La PREVOYANCE pour un montant par agent de : totalité de la cotisation

De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

VOTE : accord à l'unanimité

6- Attribution d'une prime au personnel contractuel

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux contrats non titulaire à temps complet ou non complet, une prime versée en en remerciement du service accompli et par souci d'harmonisation avec le personnel titulaire qui bénéficie du régime indemnitaire.

Vote : accord à l'unanimité pour une prime de 500 € pour un agent à temps plein, à proratiser selon le nombre d'heures mensuelles travaillées par l'agent.

7- Participation communale pour une classe découverte pour l'école de Vinsobres

Le Maire rappelle à l'Assemblée la classe découverte des élèves des cycle 2 et 3 de l'école de Vinsobres.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la commune à ce séjour, qui a eu lieu au mois de janvier.

Le Maire propose que la commune verse une participation exceptionnelle de 3000 € à la coopérative scolaire, comme évoqué lors de la séance du conseil municipal de septembre 2019. Il rajoute que le budget prévisionnel établi par Mme la Directrice de l'école n'a pas été dépassé.

Vote : accord à l'unanimité

8- Adressage postal : validation d'une nouvelle voie et du plan d'adressage général modifié

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie, le Maire propose à l'Assemblée la dénomination suivante : Chemin du Bassin.

VOTE : accord à l'unanimité

9- Instauration du droit de préemption urbain

Le Conseil municipal a prescrit la révision générale du PLU par délibération du 14 décembre 2015. La révision a ensuite été approuvée par délibération du Conseil municipal le 13 décembre 2019. La révision générale du PLU a conduit à modifier les zones U et AU. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette modification dans le DPU pour réactualiser le périmètre correspondant à son action afin que la commune puisse mener à bien sa politique foncière.

VOTE : accord à l'unanimité

10- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

VOTE : accord à l'unanimité

11- Déclaration d'intention d'aliéner un bien parcelle AI n°12

Vendeur : FLOURET François

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL parcelle n° 54

Située Rue Cime de Vialle 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 00a 25ca

Prix : 200 euros

Acquéreur(s) : M. et Mme MILLER domiciliés au Royaume Uni.

Vote : unanimité pour ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

12- Motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et du Comité des Vignerons de Vinsobres d'adopter une motion de soutien à la filière vin, en raison des mesures de rétorsion des Etats-Unis d'Amérique dont elle est victime (taxations à hauteur de 25% de la valeur des vins français exportés)

VOTE : accord à l'unanimité

La séance est levée à 19h30

Lecture d'un discours de remerciements de Monsieur le Maire à l'ensemble du conseil municipal, aux services municipaux pour le travail accompli durant le mandat écoulé et dont cette séance était la dernière.

Le Maire, .

Claude SOMAGLINO.

